

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 297

présenté par
M. Gille

ARTICLE 19

À l'alinéa 30, après la première occurrence du mot :

« procédure »,

insérer les mots :

« d'alerte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision